

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2013

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
12 suppléants

Délibération n°226 du Comité syndical

Débat d'orientation budgétaire

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (applicable aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants), le comité syndical doit, dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, débattre des orientations budgétaires.

Le budget 2014 est un budget de transition, de nouvelles orientations viendront probablement après l'installation du prochain comité Syndical et du prochain Bureau. Aussi, le budget vise à assurer la continuité des actions du Syndicat mixte :

- administration générale
- avis sur les documents et projet d'urbanisme
- participation aux travaux de ses partenaires en matière d'Aménagement du Territoire ;
- poursuite de l'action contentieuse sur les arrêtés de protection du grand hamster etc.

Le programme de travail avec l'ADEUS devra lui aussi être ajusté au moment de l'installation du prochain Bureau après mars 2014. Quelques éléments nous paraissent pouvoir être reconduits sans attendre, car faisant partie des actions « socle » du Syndicat mixte :

- la poursuite des travaux pour mettre le SCOTERS au niveau des exigences de la loi Engagement National pour l'Environnement : après le foncier et l'urbanisme commercial, l'environnement et l'énergie (Cf. proposition de feuille de route sur le sujet au point n°6) ;
- l'animation du dispositif de suivi du foncier : mise à jour d'indicateurs, travail de synthèse + 1 réunion de partage des résultats avec chaque intercommunalité ;
- poursuite du travail d'observation des résultats du SCOTERS année par année.

A quoi s'ajoutent des actions que nous pourrions reconduire sur le modèle des dernières années tout en laissant le choix des thèmes au prochain Bureau :

- 1 rencontre de secteur sur le modèle de celles que nous avions eues sur les modes de vie ;
- 1 numéro en commun avec l'ADEUS du magazine Dimension Ville et Territoire ;

Sans préjuger des choix du prochain Bureau, il semble également important d'anticiper l'adaptation de l'action du Syndicat mixte aux enjeux de l'aménagement du territoire :

- Le projet de loi ALUR prévoit la généralisation du PLU intercommunal. À terme, il y aurait donc 9 PLU hors CUS à suivre. Cela permettrait, avec l'appui de l'ADEUS, de réfléchir à un travail de « porter à connaissance » en amont des processus d'élaboration. On pourrait réaliser un portrait de territoire, valoriser nos statistiques et les communiquer à chaque territoire en amont de la démarche PLU. Il s'agirait d'une discussion sur le projet d'aménagement et de développement durable, d'une démarche partenariale. Cela permettrait d'être davantage sur les sujets de développement et d'urbanisme et moins dans l'application d'orientations du SCOTERS à caractère réglementaires.
- 1 conférence débat, sur le modèle de celle tenue avec P. VELTZ pourrait être prévue : elle serait l'occasion d'engager les réflexions une fois le Comité Syndical et le Bureau installés ;

Mieux exploiter la partie « InterSCoT » du programme de travail partenarial :

- Aujourd'hui le volet InterSCoT du programme de travail représente environ 2000 - 3000 € du programme de travail ADEUS/ SCOTERS. Les autres SCOT ont un budget similaire pour ce sujet. Le travail consiste pour l'ADEUS à observer et consolider des indicateurs communs aux SCOT. Finalement, ils servent aux techniciens comme base de comparaison, d'indicateurs de suivis mais sont très peu commentés et utilisés. Le travail animé par Jean-Marc WILLER sur l'urbanisme commercial montre que d'autres formes de collaboration sont possibles.
- Globalement, c'est la question des sujets communs aux SCOT qui est posée. Le groupe de travail urbanisme commercial constitue un exemple de travail entre SCOT que nous pourrions généraliser. Sur la base de thématiques communes aux SCOT, et peut être en résonnance avec des politiques Départementales, Régionales ou Nationales, nous pourrions convenir d'une thématique en début d'année et mener un travail régulier en y impliquant des membres des Bureaux des SCOT.

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, **la contribution des membres restera stable pour l'année 2014.**

Outre le programme de travail partenarial avec l'ADEUS, les principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2014 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

<u>En dépenses</u>	BP 2014	BP 2013	BS 2013
(fonctionnement+ investissement) :			
Coût du personnel (salaires bruts + cotisations patronales)	207 395 €	210 000€	3 000 €
Gestion courante et autres charges	47 900€	51 295 €	61 737,30 €
Action de mise en œuvre du SCOTERS et études	39 900 €	61 500€	130 000 €
Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	160 000 €	160 000 €	
Matériel et mobilier	9 200 €	7 200 €	6 096,37 €
Dotation aux amortissements	41 000 €	35 000 €	1500 €
Dépenses imprévues			
En recettes			
Participation des membres (<i>CUS pour ¾ et EPCI hors CUS pour ¼</i>)	411 295 €	411 295 €	
Région Alsace	45 000 €	45 000 €	
Département du Bas-Rhin			
Groupement de collectivités		30 000 €	
Amortissements + FCTVA	49 100 €	38 700 €	1 500 €
Excédent de fonctionnement 2011			66 237,30 €
Solde d'exécution investissement + virement de la section de fonctionnement 2012			134 596,37 €

Le montant global serait de **505 395 €** (456 295 € en fonctionnement et 49 100 € en investissement)

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le rapport présenté par le Président à l'appui du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2013 ;

Le Comité syndical constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2013.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **13 NOV. 2013**

La publication le **13 NOV. 2013**

Strasbourg, le **13 NOV. 2013**

Le Président
Jacques BIGOT